

SAVIEZ-VOUS QUE?

Bonjour à tous,

Pour les membres de la catégorie 3 (personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration)

Nous sommes au fait qu'il y a actuellement certaines informations qui circulent en lien avec la date véhiculée du paiement de la rétroactivité, concernant l'équité salariale.

En effet, il semblerait que l'Employeur ne serait pas en mesure de respecter les dates de versement prévues à l'entente.

Nous vous rappelons que le gouvernement s'était engagé, par le règlement des plaintes d'équité salariale, à ce qu'une majorité des titres d'emploi de la catégorie 3 reçoivent les rétroactivités au cours de la période de paie qui comprend le 31 octobre 2024.

Nous tenons à vous rassurer en vous précisant que la vice-présidente de la catégorie 3, madame Aldijana Pasalic, est en constante communication avec la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), afin d'obtenir plus d'éclaircissements.

Dans les prochaines semaines, une marche à suivre nous sera présentée par la FSSS-CSN et nous pourrons vous revenir avec plus de détails.

D'ici là, n'hésitez pas à faire de la pression auprès de vos gestionnaires en les interpellant sur la question de l'équité salariale.

Au surplus, nous vous invitons également à porter de nouveau votre chandail rose JUSTE \$ALAIRE, les mercredis et vendredis !

